

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

du 10 Sept, 1994
DECRET N° 94-478/MFPRA/DGFP/DC.SRSA.
Portant révision de la situation adminis-
trative de certains Ingénieurs des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Aéronautique, Aviation Civile
et Météorologie) en tête Monsieur
MOUNINGUISSA (Rémy.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ ISAS :

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditio
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E, (actuellement
B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/490 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la non
nation et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FE-BE du 24 Février 1967 règlementant
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement
notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 72/271 du 5 Août 1972 modifiant le tableau h
rarchique des cadres des catégories A et B des Services Techniques en
qui concerne le service de la Météorologie, abrogeant et remplaçant les
dispositions de l'article 14 bis du décret n° 60/287 du 8 Octobre 1960
et de l'article 15 de l'arrêté n° 2160/FP du 26 Juin 1958 ;
(/u le décret n° 72/272 du 5 Août 1972 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres des catégories A et B de l'Aéronautique Civile
abrogeant et remplaçant les dispositions 1, 2, 3, 4, 7, 13 et 14 du déc
n° 63/485 du 16 Juin 1963 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remp
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant l
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisi
des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations ad
ministratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisatio
des services des Ministères ;
(/u les décrets d'intégration de reclassement, de titularisation
et de notation des intéressés n°s 72/117/MT-DGT-DCGPCE du 12 Avril 1972 ;
72/120/MT-DGT-DGAPE du 12 Avril 1972 ;

- 72/150/MT.DGT.DGAPE du 23 Mai 1972 ;
- 72/189/MT.DGT.DGAPE du 26 Mai 1972 ;
- 73/415/MTPT.SGAC du 8 Novembre 1973 ;
- 73/419/MTPT.SGAC du 8 Novembre 1973 ;
- 73/421/MTPT.SGAC du 8 Novembre 1973 ;
- 73/425/MTPT.SGAC du 8 Novembre 1973 ;
- 73/458/MJT.DCGPCE du 24 Novembre 1973 ;
- 74/459/MTPT.SGAC du 28 Décembre 1974 ;
- 74/461/MTPT.SGAC du 30 Décembre 1974 ;
- 74/463/MTPT.SGAC du 30 Décembre 1984 ;
- 75/15/MJT.DGT.DCGPCE du 7 Janvier 1975 ;
- 75/286/MTPT.SGAC du 12 Juin 1975 ;
- 75/335/MTPST.DGT.DCGPCE du 18 Juillet 1975 ;
- 76/349/MTPT.UHE.SGAC du 22 Septembre 1976 ;
- 76/491/MJT.DGT.DCGPCE du 20 Décembre 1976 ;
- 76/446/MTPT.UHE.SGAC du 7 Décembre 1976 ;
- 78/054/MTPT.SGAC du 1er Février 1978 ;
- 78/055/MTPT.SGAC du 3 Février 1978 ;
- 78/612/MTPT.ANAC du 15 Septembre 1978 ;
- 78/642/MTPT.ANAC du 4 Octobre 1978 ;
- 78/612/MTPT.ANAC du 15 Septembre 1978 ;
- 78/645/MTPT.ANAC du 7 Octobre 1978 ;
- 79/106/MTPT.ANAC du 2 Mars 1979 ;
- 81/065/MTAC.ANAC du 23 Février 1981 ;
- 81/157/MTAC.ANAC du 28 Mars 1981 ;
- 81/067/MTAC.ANAC du 23 Février 1981 ;
- 81/851/MTAC.ANAC du 14 Décembre 1981 ;
- 81/853/MTAC.ANAC du 14 Décembre 1981 ;
- 83/322/MTAC.ANAC du 3 Mai 1983 ;
- 83/404/MTAC.ANAC du 8 Juin 1983 ;
- 83/406/MTAC.ANAC du 8 Juin 1983 ;
- 83/410/MTAC.ANAC du 8 Juin 1983 ;
- 83/409/MTAC.ANAC du 8 Juin 1983 ;
- 85/1266/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 30 Janvier 1985 ;
- 85/1213/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 18 Octobre 1985 ;
- 85/1215/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 18 Octobre 1985 ;
- 85/1304/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 9 Novembre 1985 ;
- 85/1302/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 9 Novembre 1985 ;
- 88/588/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 30 Juillet 1988 ;
- 88/531/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 19 Juillet 1988 ;
- 89/048/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 21 Janvier 1989 ;
- 89/129/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 14 Février 1989 ;
- 89/130/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 14 Février 1989 ;
- 91/412/MTSS.DGFP.DGPCE du 13 Mai 1991 ;
- 91/996/MTSSRH.DGFP.DGPCE du 28 Décembre 1991 ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires

(/u la lettre n° 111/MTSS.CAB du 7 Février 1991 du Directeur de Cabinet du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale transmettant les dossiers des intéressés

(/u le Procès-Verbal de conciliation sur l'affaire des Ingénieurs sortis des Grandes Ecoles IRSS ;

(/u la recommandation n° 043/MED-CAB du 18 Juillet 1992 du Médiateur de la République ordonnant le reclassement et nomination des Ingénieurs de l'Aviation Civile ;

(/u le Jugement n° 52/ du 9 Juillet 1984 du Tribunal de l'Arrondissement II de Poto-Poto au profit des Ingénieurs de l'Aviation Civile ;

(/u les dossiers constitués par les intéressés ;

□ E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER : La situation administrative de certains Ingénieurs de la Météorologie et de l'Aviation Civile des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques, sortis des Grandes Ecoles d'URSS, en service à Brazzaville, est révisée selon le tableau ci-après :

----- ANCIENNE SITUATION	----- NOUVELLE SITUATION
MOUNINGUISSA (Rémy)	
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>	<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>
- Titulaire du diplôme d'Ingénieur Météorologiste d'ODESSA (URSS), est reclassé et nommé Ingénieur de 1^{er} échelon, indice 780 pour compter du <u>1er Août 1970</u> date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ACC = Néant. (Décret n° 72/117/MT.DGT.DGAPE du 12 Avril 1972). - Promu au 2^o échelon, indice 890 pour compter du 1er Août 1972 (Décret n° 73/421/MTPT.SGAC du 8 Novembre 1973). - Promu au 3^o échelon, indice 1010 pour compter du 1er Août 1975. (Décret n° 75/286/MTPT.SGAC du 12 Juin 1975). - Promu au 4^o échelon, indice 1140 pour compter du 1er Février 1978. (Décret n° 79/186/MTPT. ANAC du 2 Mars 1979). - Promu au 5^o échelon, indice 1220 pour compter du <u>1er Février 1980</u> (Décret n° 81/849/MTAC-ANAC du 14 Décembre 1981). - Promu au 6^o échelon indice 1300 pour compter du 1er Août 1982. (Décret n° 83/410/MTAC-ANAC du 8 Juin 1983).	- Titulaire du diplôme d'Ingénieur Météorologiste délivré par l'Institut hydrométéorologique d'ODESSA (URSS), est reclassé et nommé Ingénieur Météorologiste de 1^{er} échelon, indice 780 pour compter du 1er AOÛT 1970, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ACC = Néant. - Promu au 2^o échelon, indice 890 pour compter du 1er Août 1972. - Promu au 3^o échelon, indice 1010 pour compter du 1er Août 1975. - Promu au 4^o échelon, indice 1140 pour compter du 1er Février 1978. - Promu au 5^o échelon, indice 1220 pour compter du 1er Février 1980.
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u> <u>Grade Supérieur,</u>	<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I (GRADE SUPERIEUR)</u>
- Promu au titre de l'année 1984 et nommé au grade d'Ingénieur en Chef de 1^{er} échelon, indice 1520 pour compter du 1er Août 1984 (Décret n° 85/1213/MTERTFPS.DGFP.DGPCE du 18 Octobre 1985). - Promu Ingénieur en Chef de 2^o échelon, indice 1680 pour compter du 1er Août 1986. (Décret n° 89/130/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 14 Février 1989). - Promu au 3^o échelon indice 1820 pour compter du 1er Août 1988. (Décret n° 92/722/MTTFP.DGFP.DGCA du 20 Août 1992).	- Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons est nommé Ingénieur en Chef de 1^{er} échelon, indice 1520 pour compter du 31 Octobre 1981, date de la demande en justice de l'intéressé. - Promu au 2^o échelon, indice 1680 pour compter du 1er Août 1982. - Promu au 3^o échelon, indice 1820 pour compter du 1er Août 1984. - Promu au 4^o échelon, indice 1950 pour compter du 1er Août 1986.

BAKEKOLO EMMANUEL

- Titulaire du diplôme d'Ingénieur Météorologiste délivré par l'Institut hydrométéorologique de LENINGRAD (URSS), est reclassé et nommé Ingénieur de 1er échelon, indice 780 pour compter du 15 Juillet 1970 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ACC= Néant.
(Décret n° 72/120/MT.DGT.DGAPE du 12.04.72).
 - Promu au 2° échelon, indice 890 pour compter du 15 Juillet 1972.
(Décret n° 73/421/MTPT.SGAC du 8 Novembre 1973).
 - Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 15 Janvier 1975.
(Décret n° 75/219/MTPT.SGAC du 3 Mai 1975).
 - Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 15 Juillet 1977.
(Décret n° 78/645/MTPT.ANAC du 7 Octobre 1978).
 - Promu au 5° échelon, indice 1220 pour compter du 15 Janvier 1980.
(Décret n° 81/065/MTAC/ANAC du 23 Février 1981).
 - Promu au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 15 Janvier 1982.
(Décret n° 83/409/MTAC-ANAC du 8 Juin 1983).
 - Titulaire du diplôme d'Ingénieur Météorologiste délivré par l'Institut Hydro-météorologique de LENINGRAD (URSS), est reclassé et nommé Ingénieur de 1er échelon, indice 780 pour compter du 15 Juillet 1970 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son atage ACC= Néant.
 - Promu au 2° échelon indice 890 pour compter du 15 Juillet 1972.
 - Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 15 Janvier 1975.
 - Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 15 Juillet 1977.
 - Promu au 5° échelon, indice 1220 pour compter du 15 Janvier 1980
- CATEGORIE A, HIERARCHIE I.-
(Grade Supérieur)
- Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons est nommé Ingénieur en Chef de 1er échelon indice 1520 pour compter du 31 Octobre 1981, date de la demande en justice de l'intéressé.
 - Promu au 2° échelon, indice 1680 pour compter du 15 Janvier 1982.
 - Promu au 3° échelon, indice 1820 pour compter du 15 Janvier 1984.
 - Promu au 4° échelon, indice 1950 pour compter du 15 Janvier 1986.

.../...

CATEGORIE A, HIERARCHIE I.

(Grade Supérieur)

- Promu au titre de l'année 1984 au Grade d'Ingénieur en Chef de 1er échelon, indice 1520 pour compter du 15 Janvier 1984.

(Décret n° 85/1304/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 9 Novembre 1985).

- Promu Ingénieur en Chef de 2° échelon indice 1680 pour compter du 15 Janvier 1986.

(Décret n° 89/130/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 14 Février 1989).

- Promu au 3° échelon, indice 1820 pour compter du 15 Janvier 1988.

(Décret n° 92/722/MJTFP.DGCA du 20 Août 1992).

TCHIKOUN-ZI-DE-DE-M-NSOUNDE Léonard

n° 72/189/MT/DGT/DGAPE du 26/5/72).
- Titulaire du diplôme de "Maîtrise Es-Science-Aéronautiques", délivré par l'Institut d'Ingénieur d'Aviation Civile de KIEV (équivalent du diplôme d'Ingénieur), est intégré et nommé Ingénieur de la Navigation Aérienne Stagiaire, indice 660 pour compter du 1er Septembre 1970, date effective de prise de service de l'intéressé. (Décret

- Titularisé et nommé au 1er échelon, indice 780 pour compter du 1er Septembre 1971.

(Décret n° 73/415/MTPT/SGAC du 8 Novembre 1973).

- Promu au 2° échelon, indice 890 pour compter du 1er Septembre 1973.

(Décret 73/419/MTPT.SGAC du 8 Novembre 1973).

- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 1er Septembre 1975.

(Décret n° 76/446/MTPT.VHE.SGAC du 7 Décembre 1976).

- Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 1er Septembre 1977.

(Décret n° 78/612/MTPT.ANAC du 15 Septembre 1978).

- Promu au 5° échelon, indice 1220 pour compter du 1er Septembre 1979.

(Décret n° 81/067/MTAC-ANAC du 23 Février 1981).

- Promu au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 1er Septembre 1981.

(Décret n° 83/404/MTAC-ANAC du 8 Juin 1983).

- Titulaire du diplôme de Maîtrise Es-Science-Aéronautiques" délivré par l'Institut d'Ingénieur d'Aviation Civile de KIEV (équivalent du diplôme d'Ingénieur), est intégré et nommé Ingénieur de la Navigation Aérienne Stagiaire, indice 660 pour compter du 1er Septembre 1970, date effective de prise de service de l'intéressé.

- Titularisé et nommé au 1er échelon de son grade indice 780 pour compter du 1er Septembre 1971.

- Promu au 2° échelon, indice 890 pour compter du 1er Septembre 1973.

- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 1er Septembre 1975.

- Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 1er Septembre 1977.

- Promu au 5° échelon, indice 1220 pour compter du 1er Septembre 1979.

- Promu au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 1er Septembre 1981.

CATEGORIE A, HIERARCHIE I.

(Grade Supérieur)

- Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons est promu Ingénieur en Chef de 2° échelon, indice 1680 pour compter du 31 Octobre 1981, date de demande en justice de l'Intéressé.

CATEGORIE A, HIERARCHIE I.

(Grade Supérieur)

- Promu au titre de l'année 1983 et nommé Ingénieur en Chef de 1er échelon, indice 1520 pour compter du 1er Septembre 1983.

(Décret n° 85/1215/MTFRFPSS-DGFP-DGPCE du 18 Décembre 1985).

- Promu au 2° échelon, indice 1680 PC du 1er Septembre 1985 (Décret n° 89/048/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 21 Janvier 1989).

- Promu au 3° échelon, indice 1820 PC du 1er Septembre 1987. (Décret n° 91/996/MTSSRH/DGFP/DGPCE du 28 Décembre 1991).

NTOUNTA Lambert.

- Titulaire du diplôme d'Ingénieur Spécialisé de l'Aéronautique Civile (spécialité : Entretien des cellules et Moteurs) délivré par l'Institut des Ingénieurs d'Aviation Civile de KIEV (URSS) est intégré et nommé au grade d'Ingénieur de l'Aviation Civile Stagiaire, indice 660 pour compter du 20 Septembre 1974, date effective de prise de service de l'intéressé. (Décret n° 75/335/MTPSI-DGT.DCGPCE du 18 Juillet 1975).

- Titularisé et nommé Ingénieur de l'Aviation Civile de 1er échelon, indice 830 pour compter du 20 Septembre 1975.

- Décret n° 76/349/MTPT.VHE.SGAC du 22 Septembre 1976).

- Promu au 2° échelon, indice 940 pour compter du 20 Septembre 1977.

(Décret n° 78/612/MTPT.ANAC du 15 Septembre 1978).

- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 20 Septembre 1979.

(Décret n° 81/067/MTAC-ANAC du 23 Février 1981).

- Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 20 Septembre 1981.

(Décret n° 83/404/MTAC-ANAC du 8 Juin 1983).

- Promu au 5° échelon, indice 1220 pour compter du 20 Septembre 1983. (Décret

n° 85/1203/MTFRFPSS/DGFP/DGPCE du 16.10.85

- Promu au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 20 Septembre 1985.

(Décret n° 89/048/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 21 Janvier 1989).

CATEGORIE A, HIERARCHIE I.

(Grade Supérieur)

- Promu Ingénieur en Chef de 1er échelon, indice 1520 pour compter du 20 Septembre 1987.

(Décret N° 91/996/MTSSRH.DGFP.DGPCE du 28 Décembre 1991)

- Promu au 3° échelon, indice 1820 pour compter du 1er Septembre 1983.

- Promu au 4° échelon, indice 1950 pour compter du 1er Septembre 1985.

- Titulaire du diplôme d'Ingénieur Spécialisé de l'Aéronautique Civile (spécialité : Entretien des cellules et moteurs) délivré par l'Institut des Ingénieurs d'Aviation Civile de KIEV (URSS) est intégré et nommé au grade d'Ingénieur de l'Aviation Civile Stagiaire, indice 660 pour compter du 20 Septembre 1974, date effective de prise de service de l'intéressé.

- Titularisé et nommé Ingénieur de l'Aviation Civile de 1er échelon, indice 830 pour compter du 20 Septembre 1975.

- Promu au 2° échelon, indice 940 pour compter du 20 Septembre 1977.

- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 20 Septembre 1979.

- Promu au 4° échelon indice 1140 PC/20.9. - Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 6° échelon indice 1300 pour compter du 31 Octobre 1981, date de la demande en justice de l'intéressé.

CATEGORIE A, HIERARCHIE I

(Grade Supérieur)

- Promu Ingénieur en Chef de 1er échelon, indice 1520 pour compter du 20 Septembre 1983

- Promu Ingénieur en Chef de 2° échelon, indice 1680 pour compter du 20 Septembre 1985.

- Promu Ingénieur en Chef de 3° échelon, indice 1820 pour compter du 20 Septembre

198

BIKINDOU Pierre.

- Titulaire du diplôme de sortie de l'Institut Hydrométéorologique de LENINGRAD (URSS), est intégré et nommé Ingénieur de la Météorologie Stagiaire, indice 660 pour compter du 6 Août 1973, date effective de prise de service de l'intéressé.
(Décret n° 73/458/MJT.DGT.DCGPCE du 24 Novembre 1973).
- Titularisé et nommé Ingénieur de 1er échelon, indice 780 pour compter du 6 Août 1974.
(Décret n° 74/459/MTPT.DGAC du 28 Décembre 1974).
- Promu au 2° échelon, indice 940 pour compter du 6 Février 1977.
(Décret n° 78/064/MTPT.SGAC du 1er Février 1978).
- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 6 Février 1979.
(Décret n° 81/065/MTAC-ANAC du 23 Février 1981).
- Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 6 Février 1981.
(Décret n° 83/322/MTAC-ANAC du 3 Mai 1983).
- Promu au 5° échelon, indice 1220 pour compter du 6 Février 1983.
(Décret n° 85/1302/MTERTPPS.DGFP.DCPCE du 9 Novembre 1985).
- Promu au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 6 Février 1985.
(Décret n° 88/531/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 19 Juillet 1988).
- Titulaire du diplôme de sortie de l'Institut Hydro-météorologique de LENINGRAD (URSS), est intégré et nommé Ingénieur de la Météorologie Stagiaire, indice 660 pour compter du 6 Août 1973, date effective de prise de service de l'intéressé.
(Décret n° 73/458/MJT.DGT.DCGPCE du 24 Novembre 1973).
- Titularisé et nommé Ingénieur de 1er échelon, indice 780 pour compter du 6 Août 1974.
- Promu au 2° échelon, indice 940 pour compter du 6 Février 1977.
- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 6 Février 1979.
- Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 6 Février 1981.
- Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons est nommé Ingénieur de la Météorologie de 6° échelon, indice 1300 pour compter du 31 Octobre 1981, date de demande en justice de l'intéressé. ACC = Néant.
- Promu au 7° échelon, indice 1460 pour compter du 6 Février 1983.
- Promu au 8° échelon, indice 1500 pour compter du 6 Février 1985.

PRIE TCHIBINBA Jean Baptiste

- Titulaire du diplôme de sortie de l'Institut Hydro-météorologique de LENINGRAD (URSS), est intégré et nommé Ingénieur de la Météorologie Stagiaire, indice 660 pour compter du 6 Août 1973, date effective de prise de service de l'intéressé.
(Décret n° 73/458/MJT.DGT.DCGPCE du 24 Novembre 1973).
- Titularisé et nommé au 1er échelon, indice 780 pour compter du 6 Août 1974.
(Décret n° 74/459/MTPT.SGAC du 28 Décembre 1974).
- Titulaire du diplôme de sortie de l'Institut Hydrométéorologique de LENINGRAD (URSS), est intégré et nommé Ingénieur de la Météorologie Stagiaire, indice 660 pour compter du 6 Août 1973, date effective de prise de service de l'intéressé.
- Titularisé et nommé Ingénieur de 1er échelon, indice 780 pour compter du 6 Août 1974.
- Promu au 2° échelon, indice 940 pour compter du 6 Février 1977.
- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 6 Août 1979.

- Promu au 2° échelon, indice 940 pour compter du 6 Février 1977.
(Décret n° 78/054/MTPT.SGAC du 1er Février 1978).
- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 6 Août 1979.
(Décret n° 81/065/MTAC-ANAC du 23 Février 1981).
- Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 6 Août 1981.
(Décret n° 83/322/MTAC-ANAC du 3 Mai 1983).
- Promu au 5° échelon, indice 1220 pour compter du 6 Août 1983.
(Décret n° 85/1302/MTERFPPS-DGFP-DGPCE du 9 Novembre 1985).
- Promu au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 6 Août 1985.
(Décret n° 88/531/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 19 Juillet 1988).
- Promu au 4° échelon indice 1140 pour compter du 6 Août 1981.
- Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé Ingénieur de la Météorologie de 6° échelon, indice 1300 pour compter du 31 Octobre 1981, date de demande en justice de l'intéressé. ACC = Néant.
- Promu au 7° échelon, indice 1460 pour compter du 6 Août 1983.
- Promu au 8° échelon, indice 1500 pour compter du 6 Août 1985.

MIAMPIKA Antoine.

- Titulaire du diplôme d'Ingénieur de Météorologie délivré par l'Institut Hydrométéorologie de Leningrad (URSS), est intégré et nommé Ingénieur de la Météorologie Stagiaire indice 710 pour compter du 23 Août 1976, date effective de prise de service de l'intéressé.
(Décret n° 76/491/MJT.DGT.DGPCE du 20 Décembre 1976).
- Titularisé et nommé Ingénieur de la Météorologie de 1er échelon, indice 830 pour compter du 23 Août 1977.
(Décret n° 78/642/MTPT.ANAC du 4 Octobre 1978).
- Promu au 2° échelon, indice 940 pour compter du 23 Août 1979.
(Décret n° 81/851/MTAC-ANAC du 14 Décembre 1981).
- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 23 Août 1981.
(Décret n° 83/322/MTAC-ANAC du 3 Mai 1983).
- Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 23 Août 1983.
(Décret 85/1302/MTERFPPS-DGFP-DGPCE du 9 Novembre 1985).
- Titulaire du diplôme d'Ingénieur de Météorologie délivré par l'Institut Hydrométéorologique de Leningrad (URSS), est intégré et nommé Ingénieur de la Météorologie stagiaire, indice 710 pour compter du 23 Août 1976, date effective de prise de service de l'intéressé.
- Titularisé et nommé Ingénieur de la Météorologie de 1er échelon, indice 830 pour compter du 23 Août 1977.
- Promu au 2° échelon, indice 940 pour compter du 23 Août 1979.
- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 23 Août 1981.
- Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé Ingénieur de la Météorologie de 5° échelon, indice 1220 pour compter du 31 Octobre 1981, date de la demande en justice de l'intéressé.
- Promu au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 23 Août 1983.

MONTOLE Symphorien.

- Titulaire du diplôme d'Ingénieur Radio-Aéronautique Civile de KIEV (URSS), est intégré et nommé Ingénieur de l'Aviation Civile Stagiaire indice 710 pour compter du 8 Novembre 1979, date effective de prise de service de l'intéressé (Décret n° 79/633/MTJ.DGFFP.DFP. du 21 Novembre 1979).
- Titularisé et nommé Ingénieur d'Aviation Civile de 1er échelon, indice 830 pour compter du 8 Novembre 1980. (Décret n° 81/855/MTAC-ANAC du 14 Décembre 1981).
- Promu au 2° échelon, indice 940 pour compter du 8 Novembre 1982. (Décret n° 83/406/MTAC-ANAC du 8 Juin 1983).
- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 8 Novembre 1984 (Décret n° 85/1266/MTAC-ANAC-DGFP-DGPCE du 30 Janvier 1985).
- Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 8 Novembre 1986 (Décret n° 88/588/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 30 Juillet 1988).
- Promu au 5° échelon, indice 1220 pour compter du 8 Novembre 1988. (Décret n° 91/412/MTSS.DGFP.DGPCE du 13 Mai 1991).
- Titularisé du diplôme d'Ingénieur Radio-Aéronautique Civile de KIEV (URSS), est intégré et nommé Ingénieur de l'Aviation Civile Stagiaire, indice 710 pour compter du 8 Novembre 1979, date effective de prise de service de l'intéressé.
- Titularisé et nommé au 1er échelon, indice 830 pour compter du 8 Novembre 1980.
- Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons est nommé Ingénieur de 3° échelon, indice 1010 pour compter du 31 Octobre 1981 date de la demande en justice de l'intéressé.
- Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 8 Novembre 1982. (Décret n° 88/588/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 30 Juillet 1988).
- Promu au 5° échelon, indice 1220 pour compter du 8 Novembre 1984.
- Promu au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 8 Novembre 1986.
- Promu au 7° échelon, indice 1460 pour compter du 8 Novembre 1988.

MAKOSSO Jean Pierre.

- Titulaire du diplôme d'Ingénieur Civil de l'Aéronautique délivré par l'Institut des Ingénieurs d'Aviation Civile de KIEV (URSS), est reclassé et nommé Ingénieur de 1er échelon, indice 780 pour compter du 1er Septembre 1970, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ACC = Néant. (Décret n° 72/150/MT.DGT.DGAPE du 3 Mai 1972).
- Promu au 2° échelon, indice 890 pour compter du 1er Septembre 1972 (Décret n° 73/425/MTPT-SGAC du 8 Novembre 1973).
- Bénéficiaire d'une révision de situation administrative, est reclassé et nommé Ingénieur de 3° échelon, indice 960 pour compter du 11 Février 1972. (Décret n° 75/15/MJT.DGT.DGPCE du 7 Janvier 1975).
- Titulaire du diplôme d'Ingénieur Civil de l'Aéronautique délivré par l'Institut des Ingénieurs d'Aviation Civile de KIEV (URSS), est reclassé et nommé Ingénieur de 2° échelon, indice 890 pour compter du 1er Septembre 1970, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ACC = 6 mois, 20 jours.
- Promu Ingénieur de 3° échelon, indice 960 pour compter du 11 Février 1972.
- Promu au 4° échelon, indice 1140 pour compter du 11 Février 1974.
- Promu au 5° échelon, indice 1220 pour compter du 11 Février 1976.
- Promu au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 11 Février 1978.

- Promu au 4° échelon, indice 1090 pour compter du 11 Février 1974.
(Décret n° 76/122/MTPT.SGAC du 12 Mars 1975).
- Promu au 5° échelon, indice 1220 pour compter du 11 Février 1976.
(Décret n° 78/056/MTPT.SGAC du 3 Février 1978).
- Promu au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 11 Février 1978.
(Décret n° 81/157/MTAC-ANAC du 28 Mars 1981).
- Promu Ingénieur de 7° échelon, indice 1460 pour compter du 11.2.1980
(Décret n° 81/853/MTAC-ANAC du 14 Décembre 1981).

CATEGORIE A HIERARCHIE I

(Grade Supérieur)

- Promu au grade d'Ingénieur en Chef de 1er échelon, indice 1520 pour compter du 11 Février 1982.
(Décret n° 83/406/MTAC-ANAC du 8 Juin 1983).
- Promu au 2° échelon, indice 1680 pour compter du 11 Février 1984.
(Décret n° 85/1266/MTFRFPS-DGFP-DGPCE du 30 Octobre 1985).
- Promu au 3° échelon, indice 1820 pour compter du 11 Février 1986.
(Décret n° 88/588/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 30 Juillet 1988).
- Promu au 4° échelon, indice 1950 pour compter du 11.2.1988.
(Décret n° 91/412/MTSS.DGFP.DGPCE du 13 Mai 1991).

- Promu au 7° échelon, indice 1460 pour compter du 11 Février 1980

- Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 9° échelon, indice 1620 pour compter du 31 Octobre 1981, date de la demande en justice de l'intéressé.

CATEGORIE A, HIERARCHIE I.-
(Grade Supérieur).

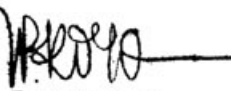
- Promu au grade d'Ingénieur en Chef de 2° échelon, indice 1680 pour du 11 Février 1982.
- Promu au 3° échelon indice 1820 pour compter du 11 Février 1984.
- Promu au 4° échelon, indice 1950 pour compte du 11 Février 1986.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet ^{tant} du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORG et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, LE 10 Septembre 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives


- Jean Prosper K O Y O. -


- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO. -

AMPLIATIONS :

JORG..... 3
DGFP/DGCA..... 3
D.G.B..... 3
D.G.C.F..... 3
M.T.A.C..... 3
A.N.A.C..... 3
ASCENA..... 3
INTERESSES..... 9
DOSSIERS..... 27
SGG/BC..... 3. /- 